

Modifications au Régime pédagogique pour l'année scolaire 2021-2022

Plan de relance pour la réussite éducative : L'éducation au-delà de la pandémie

Pour l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire		
Première communication écrite	Remis aux parents au plus tard le 19 novembre	Contenu de la 1 ^{re} communication : <ul style="list-style-type: none"> ♦ L'état des apprentissages de l'élève ♦ Sa progression ♦ Son comportement ♦ Le soutien apporté en fonction des défis à relever
Premier bulletin 40 %	Remis aux parents au plus tard le 28 janvier	Contenu du premier bulletin : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Un bulletin complet avec toutes les compétences et matières ♦ Commentaires sur au moins une des 4 compétences génériques (exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer, travailler en équipe)
Deuxième communication écrite	Remis aux parents au plus tard le 22 avril	Contenu de la 2 ^e communication : Précisions à venir
Deuxième bulletin 60 %	Remis aux parents au plus tard le 10 juillet	Contenu du deuxième bulletin : <ul style="list-style-type: none"> ♦ Un bulletin complet avec toutes les compétences et matières ♦ Commentaires sur au moins une des 4 compétences génériques (exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer, travailler en équipe)
<p><i>À noter :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ♦ Pour les élèves en difficulté, une communication mensuelle est à prévoir afin d'informer les parents (voir l'article 29.2). ♦ Épreuves obligatoires (français, 4^e et 6^e année, mathématique 6^e année, français écriture 2^e secondaire) : 10 % ♦ Épreuves uniques : 20 % (modalités temporaires pour l'année 2021-2022) ♦ Les savoirs à prioriser au primaire et au secondaire (version 2021-2022) <p>L'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies, analysées et interprétées, en vue de décisions pédagogiques et administratives¹.</p>		



La direction de votre école vous communiquera les dates de remise pour chaque communication.

¹ Politique d'évaluation des apprentissages, 2003